

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20230327-11DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		x	
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET		x			S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS		x	
						F. DUBOIS	x		
						J.-L. GIVORD	x		

Envoi de la convocation : 22/03/2023

Affichage de la convocation : 22/03/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 30

Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Agnès RENOUD LYAT.

Jean-Jacques VIGHETTI a donné pouvoir à Guillaume AGATY.

Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY.

Elodie DESMARIS a donné pouvoir à Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Vote du compte administratif 2022 du budget annexe « Zones d'activité »

Vu l'article L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles des communes applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif au **compte administratif et au compte de gestion**,

compte administratif et au compte
001-200070555-20230327-20230327-11DCC-BF
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Vu l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités,

Vu les articles L 2121-14, R 2121-8 du Code général des collectivités territoriales sur la présidence de la séance pour le vote de compte administratif,

Vu le compte de gestion du budget annexe Zones d'activité dressé par le trésorier et adopté par le Conseil communautaire par la délibération n°20230327-05DCC du 27 mars 2023,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé et présenté par Christophe GREFFET, Président,

Considérant que le Conseil communautaire élit à l'unanimité Mme Agnès RENOUD LYAT à sa présidence pour l'examen du compte administratif ;

Considérant que l'exécution du budget annexe « Zones d'activité », de la Communauté de communes de la Veyle fait apparaître les résultats de clôture suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	1 926 298,77	7 073 957,34	9 000 256,11
2	Dépenses exercice N	193 956,61	2 547 575,81	2 741 532,42
I	Résultat de l'exercice (1-2)	1 732 342,16	4 526 381,53	6 258 723,69
II	Résultat antérieur	228 922,74	- 185 808,50	43 114,24
A	Solde d'exécution (I + II)	1 961 264,90	4 340 573,03	6 301 837,93
3	Restes à réaliser Recettes N			
4	Restes à réaliser Dépenses N			
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0,00	0,00	0,00
	Résultat d'ensemble (A + B)	1 961 264,90	4 340 573,03	6 301 837,93

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de M. Christophe GREFFET ordonnateur ;

PREND ACTE de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2022 du budget annexe « Zones d'activité » ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE ET ARRETE les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif susmentionné ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme
La Présidente,



Agnès RENOUD LYAT.

A Renoud-Lyat

Certifié exécutoire

Affiché le : 11.04.23

Transmis en Préfecture le : 11.04.23

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative est compétente pour l'annulation de la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001200070885-20230327-20230327-1-DCC-BF
Date de réception : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023